

## NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et est disponible sur le site internet de la Commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il est élaboré par le Maire sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 26 février 2025 et a été adopté par le conseil municipal le 26 mars 2025.

Le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement :

☞ **La section de fonctionnement** retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune.

☞ **La section d'investissement** concerne les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes qui ont pour effet d'augmenter ou de diminuer la valeur du patrimoine de la collectivité.

Les opérations réelles donnent lieu à encaissement ou à décaissement effectif.

Les opérations d'ordre, exécutées à l'initiative de l'ordonnateur, ne donnent lieu quant à elles à aucun décaissement et encaissement : des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la Commune sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Le budget est présenté en équilibre avec la reprise des résultats de l'exercice n-1.

### ➤ SECTION D'INVESTISSEMENT

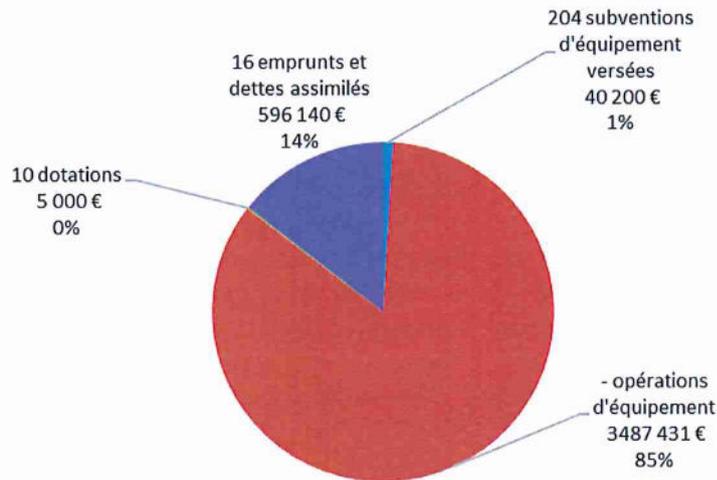
La section d'investissement s'équilibre à 4 370 600 €.

#### 1/ Dépenses d'investissement

chapitre	libellés des chapitres	RAR 2024	besoins 2025	BP 2025
204	subventions d'équipement versées	- €	40 200 €	40 200 €
	opérations d'équipement	262 631 €	3 224 800 €	3 487 431 €
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>262 631 €</b>	<b>3 265 000 €</b>	<b>3 527 631 €</b>
10	dotations		5 000 €	5 000 €
16	emprunts et dettes assimilés		596 140 €	596 140 €
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>- €</b>	<b>601 140 €</b>	<b>601 140 €</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>262 631 €</b>	<b>3 866 140 €</b>	<b>4 128 771 €</b>
040	opérations d'ordre de transfert entre sections		71 300 €	71 300 €
041	opérations patrimoniales		62 300 €	62 300 €
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>- €</b>	<b>133 600 €</b>	<b>133 600 €</b>
	déficit d'investissement reporté		108 229 €	108 229 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>262 631 €</b>	<b>4 107 969 €</b>	<b>4 370 600 €</b>

**1/ Les opérations réelles pour un montant total de 4 128 771 €.**

Répartition des dépenses réelles d'investissement par chapitre :



**Dépenses d'équipement :**

**Chapitre 204 "subventions d'équipement versées" d'un montant total de 40 200 €.**

Ce chapitre retrace la subvention d'équipement versée par la Commune au comité des fêtes de Mériadec ainsi que la participation de la Commune à Morbihan Energies pour des travaux sur le réseau électrique qui appartient à Morbihan Energies.

**Les dépenses d'investissements par opération :**

opération	libellé	RAR 2024	nouvelles dépenses	BP 2025
<b>11</b>	<b>acquisition de terrains et d'immeubles</b>	- €	<b>42 000 €</b>	<b>42 000 €</b>
	terrains	- €	42 000 €	42 000 €
<b>12</b>	<b>PLU</b>	<b>5 900 €</b>	<b>20 100 €</b>	<b>26 000 €</b>
<b>13</b>	<b>Acquisition de matériel</b>	<b>39 347 €</b>	<b>221 000 €</b>	<b>260 347 €</b>
	logiciel	2 259 €	125 €	2 384 €
	véhicules	29 344 €	111 900 €	141 244 €
	meublé urbain	- €	18 000 €	18 000 €
	autres matériels techniques	- €	5 000 €	5 000 €
	matériel informatique	5 027 €	8 000 €	13 027 €
	téléphonie	- €	600 €	600 €
	meublé	- €	12 305 €	12 305 €
	autres matériels	2 717 €	65 070 €	67 787 €
	<b>travaux sur bâtiments</b>	<b>91 451 €</b>	<b>748 000 €</b>	<b>839 451 €</b>
14	autres bâtiments	14 122 €	231 600 €	245 722 €
16	restaurant scolaire	195 €	41 500 €	41 695 €
18	gymnase	- €	44 000 €	44 000 €
19	salle Nicolazic	- €	1 000 €	1 000 €
20	chapelle Ste Avoye	27 252 €	5 300 €	32 552 €
21	église	- €	50 000 €	50 000 €
29	maison du bout du monde	7 339 €	21 000 €	28 339 €
30	MAM	11 048 €	1 600 €	12 648 €
32	CTM	31 495 €	352 000 €	383 495 €
	<b>travaux de voirie</b>	<b>125 933 €</b>	<b>2 193 700 €</b>	<b>2 319 633 €</b>
22	divers travaux de voirie	87 616 €	- €	87 616 €
23	programme de voirie annuel	18 010 €	200 000 €	218 010 €
24	réseau d'eaux pluviales	19 245 €	374 000 €	393 245 €
26	projet centre ville	1 062 €	25 000 €	26 062 €
27	cimetière	- €	43 500 €	43 500 €
31	aménagement de la zone de loisirs Lanriacq	- €	1 288 200 €	1 288 200 €
33	réseaux secs	- €	263 000 €	263 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>262 631 €</b>	<b>3 224 800 €</b>	<b>3 487 431 €</b>

**Opération 11 « acquisition de terrains et d'immeubles »** : il s'agit des acquisitions de terrains actées et/ou prévisionnelles ainsi que des honoraires des notaires pour un montant total de **42 000 €**.

**Opération 12 « PLU »** : Cette opération comprend des frais d'études pour la mise en conformité du PLU avec la loi climat et résilience ainsi que des frais d'études relatifs à l'évaluation environnementale pour un montant total de **26 000 €**.

**Opération 13 « acquisition de matériels »** : cette opération reprend l'ensemble des biens que la Commune envisage d'acquérir au cours de l'exercice pour le fonctionnement des services pour un montant total de **260 347 €**, à savoir :

- Les restes à réaliser 2024 de cette opération correspondent à la mise à jour du logiciel cimetière pour intégrer les données du jardin de mémoires, à l'achat d'un véhicule pour le jardin de mémoires et à l'acquisition de matériel informatique pour les services de la mairie.
- l'acquisition d'une épareuse et d'une tondeuse autoportée mulching pour les services techniques
- une provision pour le renouvellement du parc informatique et du mobilier pour les différents services et pour l'école publique
- et différents biens pour les services (aspirateurs, chariots pour le restaurant scolaire, débroussailleuse pour les services techniques, ...) ainsi que du mobilier urbain, de la signalétique.

**Les travaux dans les bâtiments** d'un montant total de **839 451 €** comprennent les travaux suivants :

- les RAR 2024 comprennent les travaux à l'école publique, les travaux de plomberie pour la création d'un WC à la bibliothèque, les travaux de maçonnerie et de l'entretien du sol de la chapelle de Ste Avoye ainsi que le solde des opérations à la maison du bout du monde et à la MAM ;
- dans les bâtiments tels que la sécurisation de l'école maternelle, le ravalement de l'école élémentaire (côté cour et accueil périscolaire), la sécurisation de la cour de la maison de l'enfance, l'installation d'une clôture à la maison des jeunes afin de délimiter la partie MDJ de celle de la zone de loisirs de Lanriacq ainsi qu'une provision pour l'accessibilité dans les bâtiments communaux
- et dans le cadre des opérations identifiées : la réfection du faux plafond et des éclairages de la cuisine du restaurant scolaire ainsi que la création d'un wc PMR pour le personnel, la maîtrise d'œuvre pour les travaux au gymnase, des travaux de reprise des descentes d'eaux et l'installation d'une vitrine d'affiche à la chapelle de Ste Avoye, des travaux de jointement de l'église, l'extension du centre technique communal avec la création de bureaux pour la direction et un réaménagement des vestiaires pour les agents, le solde des travaux de la maison du bout du monde et de la MAM.

**Les travaux de travaux de voirie** d'un montant total de **2 319 633 €** comprennent :

- Les RAR 2024 comprennent le solde du programme de voirie 2024 et des travaux sur les réseaux ;
- divers travaux de voirie tels que la clôture de l'aire de jeux de Mériadec, la réalisation d'un chemin d'accès au local de stockage de la gare, la création de 2 chicanes avant le rond-point de Lescheby, ...
- et dans le cadre des opérations spécifiques : le programme annuel de voirie, des travaux de réseaux d'eaux pluviales et des travaux sur les réseaux secs (réseaux électriques et réseaux d'éclairage public), la fin de l'opération du cimetière avec notamment l'achat de mobilier urbain et le changement du portail, l'aménagement de la zone de loisirs de Lanriacq avec la création d'une nouvelle structure pour le tennis, l'installation d'un pare-ballons au stade de foot, le bardage du modulaire mis à disposition des boulistes, la réalisation d'un pump track et l'aménagement d'un parking

**Dépenses financières :**

**Chapitre 10 « dotations, fonds divers et réserves** : inscription d'une provision en cas de reversement de la taxe d'aménagement à AQTA.

**Chapitre 16 "emprunts et dettes assimilés"** pour un montant total de **596 140 €**.

Ce chapitre comprend notamment :

- compte 1641 « remboursement du capital des emprunts » : le remboursement du capital des emprunts déjà contractés et une provision si la Commune souscrit un emprunt sur 2025 pour un montant total de **571 300 €**
- compte 165 « dépôts et cautionnements » : la Commune doit inscrire le montant total des cautions perçues pour les logements communaux pour pouvoir les rembourser en cas de départ de chaque locataire, soit un montant total de **1 340 €**.
- compte 168758 « autres dettes - autres groupements » : il s'agit de l'intégration dans le budget du remboursement du capital des emprunts souscrits par Mériadec villages, soit **23 500 €**.

**2/ Les opérations d'ordre** pour un montant total de **133 600 €**

**Chapitre de rattachement 040 "opérations d'ordre de transfert entre sections"**. Ce chapitre comprend les écritures relatives :

- compte 13911 « subvention d'investissement rattachées aux actifs amortissables » : c'est une écriture d'amortissement des subventions de l'Etat perçues au titre du plan de relance pour l'acquisition de matériel pour le restaurant scolaire.
- comptes 2313 et 2315 : écritures relatives aux travaux en régie. Il s'agit de restituer à la section de fonctionnement le montant des charges qu'elle a supportées au cours de l'année pour des travaux

effectués par des agents de la collectivité et ayant le caractère de travaux d'investissement. Cette opération présente l'avantage d'intégrer dans la base de calcul du fonds de compensation de la TVA le coût des matériels et matériaux utilisés pour ces travaux d'investissement.

**Chapitre de rattachement 041 « opérations patrimoniales »** correspond à des écritures d'ordre budgétaire :

- compte 2313 « immobilisations en cours » pour intégrer dans le patrimoine de la Commune les subventions extérieures perçues par Morbihan Energies pour les travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle.

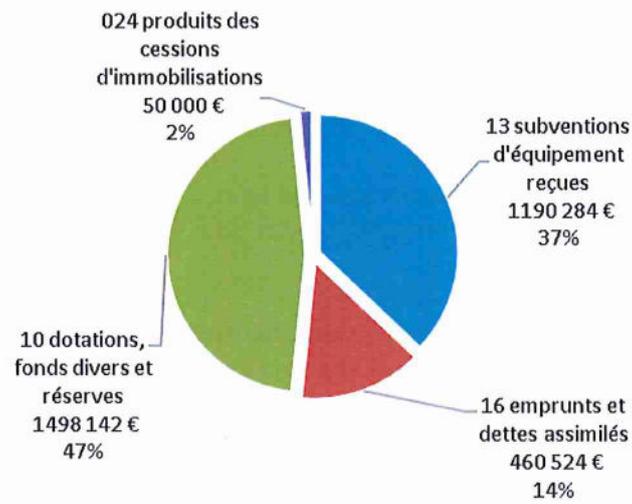
**La ligne budgétaire codifiée 001 « déficit d'investissement reporté »** correspond à la reprise des résultats antérieurs. Cette ligne budgétaire participe uniquement à l'équilibre du budget. Elle ne peut pas faire l'objet de virement ou d'émission de titres.

## 2/ Recettes d'investissement

comptes	libellés des chapitres	RAR 2024	nouvelles recettes	BP 2025
13	Subventions d'équipement	1 006 661 €	183 623 €	1 190 284 €
16	Emprunts et dettes assimilés		460 524 €	460 524 €
23	immobilisations en cours		21 450 €	21 450 €
	Total des recettes d'équipement	1 006 661 €	665 597 €	1 672 258 €
10	Dotations, fonds divers et réserves		1 498 142 €	1 498 142 €
024	Produits des cessions d'immobilisations		50 000 €	50 000 €
	Total des recettes financières	- €	1 548 142 €	1 548 142 €
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 006 661 €</b>	<b>2 213 739 €</b>	<b>3 220 400 €</b>
021	virement de la section de fonctionnement		812 900 €	812 900 €
040	opération d'ordre de transfert entre sections		275 000 €	275 000 €
041	opérations patrimoniales		62 300 €	62 300 €
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>- €</b>	<b>1 150 200 €</b>	<b>1 150 200 €</b>
001	excédent d'investissement reporté			- €
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 006 661 €</b>	<b>3 363 939 €</b>	<b>4 370 600 €</b>

1/ Les opérations réelles pour un montant total de 3 220 400 €

Répartition des recettes réelles d'investissement par chapitre :



**Recettes d'équipement :**

**Chapitre 13 "subventions d'équipement reçues"** d'un montant de **1 190 284 €** recense les subventions d'équipement notifiées et qui seront versées en fonction de l'avancement des travaux.

opération	libellé	RAR 2024	nouvelles recettes	BP 2025
<b>14</b>	<b>autres bâtiments</b>	<b>167 159 €</b>	<b>8 696 €</b>	<b>175 855 €</b>
	Conseil Départemental / bibliothèque	- €	6 071 €	6 071 €
	Etat / DETR 2021 / Mairie (opération 14)	55 159 €	- €	55 159 €
	Région / Ecole maternelle (opération 17)	112 000 €	- €	112 000 €
	Morbihan Energies / Ecole maternelle (opération 17)	- €	2 625 €	2 625 €
<b>19</b>	<b>salle Nicolazic</b>	<b>194 684 €</b>	<b>- €</b>	<b>194 684 €</b>
	Région "bien vivre"	56 500 €	- €	56 500 €
	Conseil Départemental – PST 2021	64 684 €	- €	64 684 €
	Etat – DETR 2020	73 500 €	- €	73 500 €
<b>20</b>	<b>Chapelle Ste Avoye</b>	<b>- €</b>	<b>15 425 €</b>	<b>15 425 €</b>
	Région / DRAC	- €	7 425 €	7 425 €
	Fonds privé Michelin - restauration de la statue	- €	8 000 €	8 000 €
<b>29</b>	<b>Maison du bout du monde</b>	<b>347 635 €</b>	<b>- €</b>	<b>347 635 €</b>
	Etat - fonds vert	84 520 €	- €	84 520 €
	Région / Bien vivre	114 208 €	- €	114 208 €
	Europe - Feader	148 907 €	- €	148 907 €
<b>30</b>	<b>MAM</b>	<b>267 183 €</b>	<b>- €</b>	<b>267 183 €</b>
	CAF	182 400 €	- €	182 400 €
	Conseil Départemental / accueil petite enfance	84 783 €	- €	84 783 €
<b>23</b>	<b>programme de voirie</b>	<b>- €</b>	<b>17 254 €</b>	<b>17 254 €</b>
	Conseil Départemental – PST 2024 voirie urbaine	- €	5 967 €	5 967 €
	Conseil Départemental : entretien voirie 2024 hors agglomération	- €	11 287 €	11 287 €
<b>26</b>	<b>projet centre ville</b>	<b>- €</b>	<b>2 213 €</b>	<b>2 213 €</b>
	AQTA - étude centre ville	- €	2 213 €	2 213 €
<b>27</b>	<b>cimetière</b>	<b>- €</b>	<b>6 526 €</b>	<b>6 526 €</b>
	Conseil Départemental - PST 2024	- €	6 526 €	6 526 €
<b>31</b>	<b>Lanriacq</b>	<b>30 000 €</b>	<b>131 434 €</b>	<b>161 434 €</b>
	Etat / DETR 2023 aménagement court de tennis	30 000 €	- €	30 000 €
	Conseil Départemental PST2024 courts de tennis	- €	94 116 €	94 116 €
	Conseil Départemental PST2024 pump track	- €	37 318 €	37 318 €
<b>33</b>	<b>réseaux secs</b>	<b>- €</b>	<b>2 075 €</b>	<b>2 075 €</b>
	Morbihan Energies	- €	2 075 €	2 075 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 006 661 €</b>	<b>183 623 €</b>	<b>1 190 284 €</b>

### Chapitre 16 "emprunts et dettes assimilées" pour un montant de 460 524 €

- compte 1641 « emprunt » correspond à l'inscription d'un emprunt qui permet d'équilibrer la section d'investissement.
- compte 165 « dépôts et cautionnements reçus » : compte qui retrace l'encaissement d'une caution suite à l'arrivée d'un nouveau locataire.

### ☞ Recettes financières :

#### Chapitre 10 "dotations, fonds divers et réserves" pour un montant total de 1 498 141 €.

Ce chapitre comprend :

- compte 10222 « FCTVA » : l'Etat rembourse partiellement la TVA que la Commune a payée sur les dépenses d'investissement de l'année n-1 sur la base du taux de 16.404 %. Son montant a été estimé à **370 000 €**.
- compte 10226 « taxe d'aménagement » : elle est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme. Elle permet de couvrir les dépenses d'équipement liées à l'urbanisation. Son montant est estimé à **125 000 €**.
- compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » : il s'agit de l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice n-1 pour un montant total de **1 003 141.89 €**. Cette affectation permet le financement de la section d'investissement.

**Chapitre 024 "produits des cessions d'immobilisations"** d'un montant de **50 000 €**. Ce chapitre permet d'ouvrir les crédits nécessaires pour passer les écritures liées à la sortie de biens de l'inventaire (comptes 192, 6751, 6761, 7751, 7761). Pour ce chapitre, il n'y aura pas d'exécution au compte financier unique. En cas d'insuffisance de crédits à ce chapitre, le conseil municipal devra alors prendre une décision modificative.

**2/ Les opérations d'ordre pour un montant total de 1 150 200 €**

La **ligne budgétaire codifiée 021** correspond au virement de la section de fonctionnement pour un montant de **812 900 €**.

**Chapitre de rattachement 040 "opérations d'ordre de transfert entre sections"**. Il s'agit de l'écriture relative aux dotations aux amortissements pour la période du 01/01 au 31/12. L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens acquis et de dégager des ressources destinées à les renouveler.

**Chapitre de rattachement 041 « opérations patrimoniales »** correspond à des écritures d'ordre budgétaire :

- compte 13258 « subvention d'investissement rattachés aux actifs non amortissables - autres groupements » pour intégrer dans le patrimoine de la Commune les subventions extérieures perçues par Morbihan Energies pour les travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle.

## ➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT

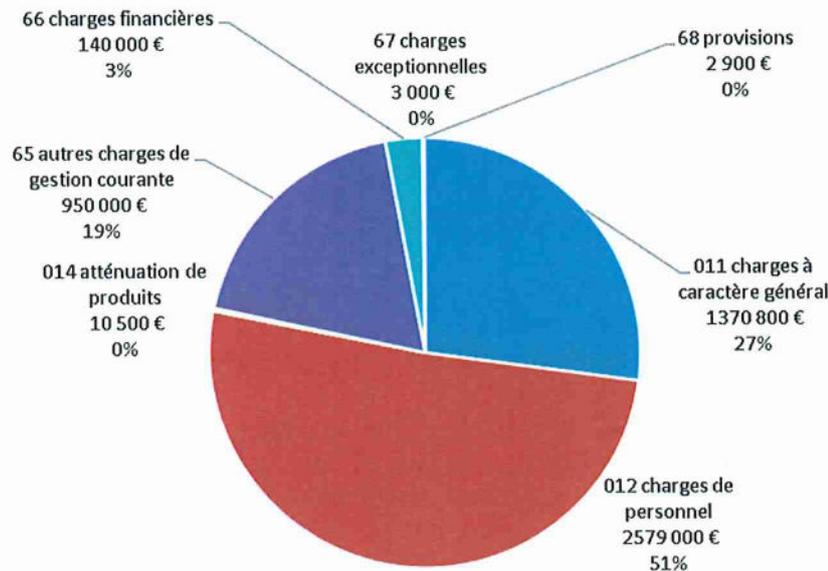
La section de fonctionnement s'équilibre à 6 144 100 €.

### 1/ Dépenses de fonctionnement

chapitres	libellés des chapitres	BP 2025	en %
011	charges à caractère général	1 370 800 €	27,11
012	charges de personnel	2 579 000 €	51,01
014	atténuation de produits	10 500 €	0,21
65	autres charges de gestion courante	950 000 €	18,79
66	charges financières	140 000 €	2,77
67	charges exceptionnelles	3 000 €	0,06
68	provisions	2 900 €	0,06
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>5 056 200 €</b>	<b>100,00</b>
023	virement à la section d'investissement	812 900 €	
042	opérations d'ordre de transfert entre sections	275 000 €	
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>1 087 900 €</b>	
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>6 144 100 €</b>	

**1/ Les opérations réelles pour un montant total de 5 056 200 €.**

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement par chapitre :



### Chapitre globalisé 011 "charges à caractère général" d'un montant total de 1 370 800 €.

↳ Les comptes 60 « achats et variations des stocks » englobent l'ensemble des dépenses liées à l'achat de matière et de fournitures non stockées permettant le fonctionnement des différents services.

↳ Les comptes 61 « services extérieurs » comprennent entre autres :

- les contrats de prestation de service pour la restauration scolaire, pour le balayage de la voirie ;
- toutes les interventions réalisées par des prestataires extérieurs sur les bâtiments communaux, sur du matériel communal, sur la voirie dans le cadre du programme annuel d'entretien de la voirie ainsi que sur les réseaux, ... ;
- les contrats de maintenance ;
- les primes d'assurance pour les bâtiments et les véhicules communaux ;
- les frais d'étude relatifs à un audit énergétique au restaurant scolaire, à un audit technique à l'espace Gilles Servat (chauffage) ;
- les frais de formation pour les agents communaux.

↳ Dans les comptes 62 « autres services extérieurs », on retrouve les frais divers liés à l'assistance juridique et aux honoraires des géomètres, les frais de publication du bulletin municipal et au rachat de sa trame, les frais d'affranchissement et de télécommunication.

Ce chapitre comprend également les budgets d'activité de l'accueil de loisirs, de l'accueil périscolaire, de la maison des jeunes et du service environnement ainsi que les dépenses liées aux manifestations mises en place par la commission culture.

**Chapitre globalisé 012 "charges de personnel"** d'un montant total de 2 579 000 €, comprend les rémunérations de tous les agents communaux, les cotisations dues aux différents organismes sociaux et de retraite (dont l'augmentation de 3 % de la cotisation patronale CNRACL), ainsi que la cotisation du contrat risques statutaires.

Le prévisionnel tient compte des avancements d'échelon, des avancements de grade liés à la carrière des agents (GVT glissement vieillesse technicité), du régime indemnitaire tel qu'il a été adopté par le conseil municipal ainsi que les décisions relatives à l'action sociale en faveur des agents.

Ce chapitre intègre également le remplacement des agents titulaires suite à des congés de maladie, le recrutement de saisonniers et des animateurs affectés à l'accueil périscolaire, à l'ALSH et à la MDJ.

**Chapitre globalisé 014 "atténuation de produits"** d'un montant total de **10 500 €** correspond à des dégrèvements de taxes.

**Chapitre 65 "autres charges de gestion courante"** d'un montant total de **950 000 €**. Il s'agit notamment des indemnités des élus, des différentes subventions de fonctionnement versées au CCAS, aux associations, à l'école publique et aux écoles privées dans le cadre des contrats d'association ainsi que des participations intercommunales.

**Chapitre 66 "charges financières"** d'un montant total de **140 000 €**. Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts contractés par la Commune, des intérêts des emprunts contractés par Mériadec villages et des écritures relatives aux intérêts courus non échus (ICNE).

**Chapitre 67 "charges exceptionnelles"** d'un montant total de **3 000 €**

- compte 673 « titres annulés sur exercices antérieurs » : il s'agit des écritures liées à l'annulation de titres de recettes de fonctionnement émis au cours des exercices précédents.

**Chapitre 68 "dotations aux amortissements et provisions"** d'un montant total de **2 900 €** relatif à la provision pour créances douteuses.

**2/ Les opérations d'ordre pour un montant total de 1 087 900 €**

La ligne codifiée **023 "virement à la section d'investissement "** est une opération sans exécution qui permet d'équilibrer la section de fonctionnement.

**Chapitre de rattachement 042 "opérations d'ordre de transfert entre sections"**. Ce chapitre globalisé regroupe l'ensemble des opérations d'ordre qui se traduisent par une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement d'un même montant, sans donner lieu à un encaissement ou à un décaissement. Ces opérations, dites « opérations d'ordre de section à section », sont toujours équilibrées en dépenses et en recettes. Elles n'influent pas en conséquence sur l'équilibre global du budget mais seulement sur l'équilibre de chaque section.

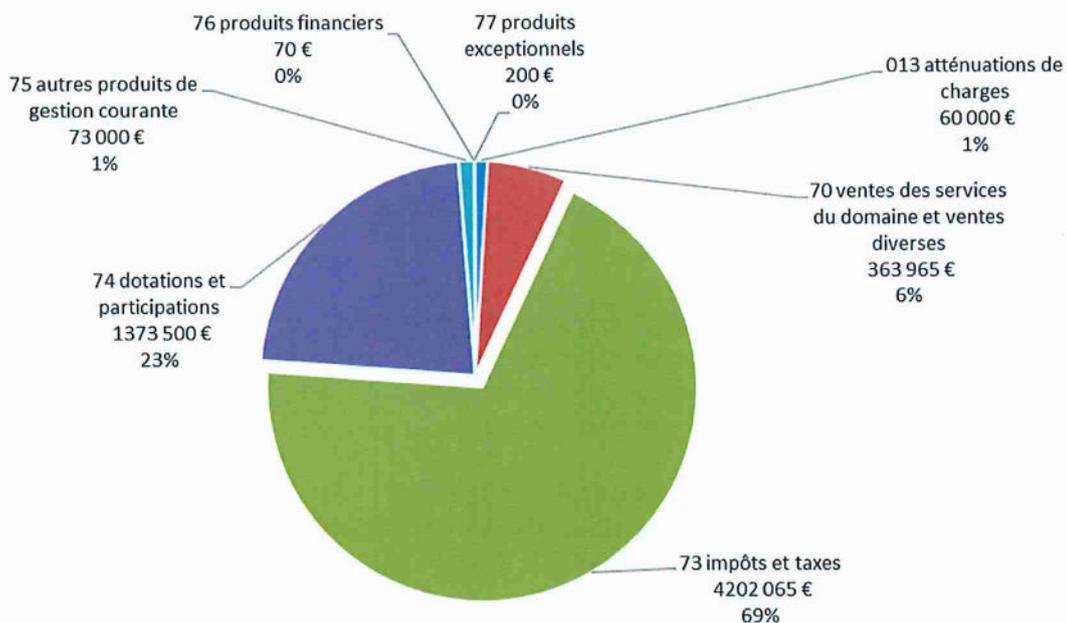
Au stade de la prévision budgétaire, on y retrouve les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles (compte 6811) pour la période du 01/01 au 31/12 ainsi que la dotation aux amortissements suite à la souscription de l'assurance dommages ouvrage pour le restaurant scolaire (compte 68128).

## 2/ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

chapitres	Libellés des chapitres	BP 2025	en %
013	atténuations de charges	60 000 €	0,99
70	ventes des services du domaine et ventes diverses	363 965 €	5,99
73	impôts et taxes	4 202 065 €	69,19
74	dotations et participations	1 373 500 €	22,62
75	autres produits de gestion courante	73 000 €	1,20
76	produits financiers	70 €	0,00
77	produits exceptionnels	200 €	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>6 072 800 €</b>	<b>100,00</b>
042	opérations d'ordre de transfert entre sections	71 300 €	
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>71 300 €</b>	
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>6 144 100 €</b>	

1/ Les opérations réelles pour un montant total de 6 072 800 €.

Répartition des recettes réelles de fonctionnement par chapitre :



Chapitre 013 "atténuation de charges" d'un montant total de 60 000 €.

- compte 6419 « remboursements sur rémunérations du personnel » : il s'agit des remboursements de salaires par l'assureur risques statutaires et par la CPAM suite aux arrêts de travail des agents ;
- compte 6479 « remboursements sur autres charges sociales » : écriture relative aux titres restaurants correspondant à la part des agents.

**Chapitre 70 "produits des services et du domaine"** d'un montant total de **363 965 €**, comprend les recettes liées aux concessions dans le cimetière, à l'occupation du domaine public par les commerçants et par les concessionnaires de réseaux, aux produits des services (restaurant scolaire, accueil périscolaire, accueil de loisirs, maison des jeunes, bibliothèque).

**Chapitres 73 "impôts et taxes" et 731 « impositions directes »** d'un montant total de **4 202 065 €**. Il s'agit du reversement de la contribution économique territoriale par AQTA (déduction faite du coût du service instruction du droit du sol, du transfert de la compétence petite enfance, de la taxe de séjour et de la mise en réseau des médiathèques), de la dotation de solidarité communautaire et des impôts directs locaux (produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties) ainsi que du produit des droits de mutation.

**Chapitre 74 "dotations et participations"** d'un montant total de **1 373 500 €**, comprend notamment :

- les dotations de l'Etat : dotation globale de fonctionnement (DGF), dotation de solidarité rurale (DSR), dotation nationale de péréquation (DNP). Au stade de la construction budgétaire, les montants des dotations de l'Etat ne sont pas encore connus.

- le FCTVA pour les dépenses de fonctionnement réalisées sur l'exercice n-1 pour l'entretien des bâtiments et de la voirie ainsi que pour les droits d'utilisation de l'informatique en nuage (cloud) ;
- la participation de l'Etat suite à la mise en place de la tarification du repas à 1 € ;
- les subventions versées par le Conseil Département pour le fonctionnement de l'ALSH,
- la participation de la Commune de Plumergat pour la gestion de Mériadec et les participations des communes extérieures pour les enfants inscrits à l'école publique ;
- la participation de la CAF dans le cadre des prestations de service et du contrat territorial global.
- les compensations au titre des exonérations des taxes foncières.

**Chapitre 75 "autres produits de gestion courante"** d'un montant total **73 000 €**. Il s'agit de la perception de revenus provenant du patrimoine immobilier et des charges locatives refacturées aux locataires.

**Chapitre 76 "produits financiers"** d'un montant total de **70 €** correspond aux intérêts des parts sociales versées.

**Chapitre 77 "produits exceptionnels"** d'un montant total de **200 €**.

- compte 773 « mandats annulés sur exercices antérieurs » : ce compte comptabilise l'annulation de dépenses se rapportant à la section de fonctionnement et qui ont été prises en charge lors des exercices antérieurs ou précédents suite à une erreur.

**2/ Les opérations d'ordre pour un montant total de 71 300 € :**

**Chapitre de rattachement 042 "opérations d'ordre de transfert entre sections"**. Ce chapitre globalisé regroupe l'ensemble des opérations d'ordre qui se traduisent par une recette de fonctionnement et une dépense d'investissement.

- compte 722 « production immobilisée » : on y trouve l'écriture relative aux travaux en régie.
- compte 777 « quote-part des subventions d'investissements transférée au compte de résultat » : c'est une écriture d'amortissement des subventions de l'Etat perçues au titre du plan de relance pour l'acquisition de matériel pour le restaurant scolaire.

Le Maire,  
Franck VALLEIN

